



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/044
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société AD TRANS (SIREN 451 802 375, 45 rue Massillon – 76600 LE HAVRE) ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-136 le 6 octobre 2019, portant sur la dépendance du domaine public située avenue Lucien Corbeaux sur la commune du Havre, en vue d'une activité de stockage de remorques et tracteurs PL.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques et fonctionnelles.

Description de la dépendance : une surface de terre-plein d'une superficie de 1580 m²
Durée de la convention d'occupation temporaire : 3 ans à compter du 05/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **25/10/2019**